

2327 W 63

Relations avec

la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Loir :  
correspondance, compte rendu de réunion de  
travail

1967-1968

SOUS-PRÉFECTURE  
DE  
VILLENEUVE-SUR-LOT

le 29 janvier 1968

*Le Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot*

à Monsieur le Directeur  
du Centre d'Accueil de  
SAINTE-LIVRADE S/LOT -

Comme suite à ma communication téléphonique  
j'ai l'honneur de vous informer que je me rendrai au Centre  
d'Accueil , le mercredi 31 janvier prochain à 15 H.

Je vous demande de bien vouloir en faire  
part à M. le Docteur DAOULAS.

Le Sous-Préfet,



30 Octobre 1967

107/ SLD

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Direction de la Population et des Migrants  
Sous Direction des Programmes Sociaux  
en faveur des Migrants - Bureau P/3  
1 Place Fontenoy  
75 - PARIS (7ème)

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un compte rendu  
de la séance de travail qui a eu lieu le vendredi 20 octobre 1967 à  
la Préfecture de Lot et Garonne à Agen sous la présidence de Monsieur  
le PREFET.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20.10.1967

---

Ont assisté à la séance de travail :

- M. le Préfet de Lot et Garonne
- M. le Sous-Préfet de Villeneuve
- M. le Maire Conseiller Général de Ste-Livrade-s-Lot
- M. le Secrétaire Général
- M. le Directeur de la main d'oeuvre
- M. l'Inspecteur Primaire de Villeneuve
- M. le Président des Anciens Combattants (son représentant)
- M. le Directeur de la Jeunesse et Sports
- M. le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale
- M. TURSAN, Directeur de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade
- M. le Docteur DAGULAS, Médecin Chef des Dispensaires de Bias et Ste-Livrade
- Mme MATHIEU Assistante Sociale.

°°°

M. le Préfet ouvre la séance en demandant quelles étaient les difficultés rencontrées par M. le Directeur de la Cité d'Accueil.

Ce dernier soulève :

- Départ des concubins
- Départ des jeunes ménages (pas de logements)

En règle générale, toute l'assemblée est d'accord pour souhaiter l'éclatement du Centre d'Accueil de Ste-Livrade dans les meilleurs délais.

Si les chefs de famille ont des ressources suffisantes, il doivent s'intégrer dans la vie normale et aller vivre dans un quartier de Ste-Livrade.

M. le Préfet donne l'assurance à M. le Maire de Ste-Livrade que ce problème de relogement aura son appui (subventions accordées etc..)

.../...

Pour cela : déterminer un quotient familial pour savoir quelles sont les familles qui pourraient bénéficier d'un relogement en ville.

1/ - CAS DES CONCUBINS -

On propose soit de les voir quitter le Centre même en ayant recours à la Gendarmerie, ou si ces derniers veulent rester au Centre leur faire payer : Loyer + Electricité + Eau.

2/ - JOURNÉES MARIAGES -

Les inciter à se reloger en ville dans les meilleurs délais. En attendant leur faire payer : Loyer + Eau + Electricité.

En ce qui concerne les familles qui perturbent le Centre d'Accueil, une expulsion pure et simple sera ordonnée. Monsieur le Préfet donne l'ordre au Commandant de Gendarmerie d'Agen d'exécuter cet ordre immédiatement.

Problème des jeunes - Monsieur l'Inspecteur Primaire donne l'assurance à l'Assistante Sociale du Centre qui en a fait la demande que le plus grand nombre d'enfants iraient en internat loin du Canton où ils doivent rester depuis la Réforme de l'Enseignement.

M. l'Inspecteur Primaire demande s'il est souhaitable de fermer l'Ecole Maternelle au Centre d'Accueil pour l'année prochaine.

A l'unanimité, on demande que cette classe soit maintenue au Centre, en raison des difficultés rencontrées pour le transport des enfants en bas âge.

Il demande cependant que cette classe soit éloignée des bruits provenant de l'Usine de chaussures existant au Centre.

Pour les mères qui ne sont pas en mesure d'assurer une surveillance suffisante sur leurs enfants, mesures éducatives demandées à M. le Juge des Enfants et éventuellement placement.

Pour les enfants en danger moral - Mesures de prévention demandées à M. le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale.

M. le Docteur DAOUAS parle de la Maison de la Jeunesse et de la Culture qui aura aussi une action préventive, sur les jeunes en général.

Educateur populaire souhaitable - Action de la CIMADE tant sur le plan loisir que professionnel.

M. le Directeur de la Main d'Œuvre pense pouvoir trouver des emplois à certains jeunes de la Cité d'Accueil, mais il soulève le peu d'ardeur au travail de ces derniers.

M. le Préfet conclut en souhaitant que dans un avenir proche, le Centre d'Accueil de Ste-Livrade ne devrait subsister que comme une annexe de la Maison de Retraite de Ste-Livrade - avec les vieillards et cas sociaux - les familles normales devant s'intégrer dans la Ville de Ste-Livrade.-

le 20 janvier 1967

*Le Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot*

à  
Monsieur le Directeur  
du Centre d'Accueil de

- SAINTE-LIVRADE-sur-LOT -

OBJET : Visite de M. le Préfet - le 26 janvier 1966.

J'ai l'honneur de vous confirmer que M. le  
Préfet visitera le Centre d'Accueil des Rapatriés d'Indochines  
de Ste-LIVRADE le 26 janvier 1966 à 15 H.

Le programme de cette visite s'établit comme  
suit :

- accueil par M. de CACQUERAY et vous-même
- visite du Centre ( atelier de chaussures,  
infirmerie, dispensaire, ~~Pagode~~ ).
- séance de travail.

le Sous-Préfet,

